

Canadian Artists and Producers
Professional Relations Tribunal



CANADA

Tribunal canadien des relations
professionnelles artistes-producteurs

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

PAR LES PRÉSENTES, le Tribunal canadien des relations professionnelles
artistes-producteurs accorde à

LA GUILDE DES MUSIENS DU QUÉBEC

l'accréditation pour représenter un secteur qui comprend tous les entrepreneurs indépendants embauchés dans la province de Québec par un producteur assujetti à la *Loi sur le statut de l'artiste* à titre de musicien interprète, chef d'orchestre, arrangeur et orchestrateur, sauf lorsque ceux-ci sont représentés par l'American Federation of Musicians of the United States and Canada (AFM) aux termes de l'entente juridictionnelle intervenue entre la Guilde des musiciens du Québec et l'AFM, le 23 octobre 1996.

Ottawa, le 16 janvier 1997

